

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
9 Février 2012**

Date de convocation

Le 3 Février 2012

Date d'affichage

Le 10 Février 2012

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

Secrétaire de Séance :

M. Thierry ARMAND

L'an deux mil douze, le neuf février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Étaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, DEVILLE Sandrine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, GIRARD Marc, LECLERC Luc.

Absents excusés : M. BOUNACEUR Roda, MONTEIL Marc, HOUIN Thomas.

**Délibération
N° 01 - 2012**

**OBJET : CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL
– ATTRIBUTION D'INDEMNITÉ**

Vu l'article 97 de la loi N°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

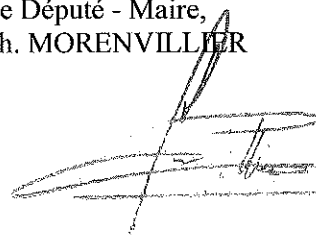
- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil,

-d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% / an,

-que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à WIDLOECHER André.

Pour copie conforme

Le Député - Maire,
Ph. MORENVILLIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ph. Morenvillier', written over a horizontal line. The signature is stylized with a large, sweeping initial 'P' and 'M'.

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
9 Février 2012**

Date de convocation

Le 3 Février 2012

Date d'affichage

Le 10 Février 2012

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

Secrétaire de Séance :

M. Thierry ARMAND

L'an deux mil douze, le neuf février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, DEVILLE Sandrine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, GIRARD Marc, LECLERC Luc.

Absents excusés : M. BOUNACEUR Roda, MONTEIL Marc, HOUIN Thomas.

**Délibération
N° 02 - 2012**

**OBJET : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE
FORMATION AU PERMIS POIDS LOURD**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que suite à la délibération du 28 octobre 2011 concernant la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, M. Adrian ROUYER a été recruté en qualité de fonctionnaire stagiaire depuis le 6 février 2012. Cet agent ne possède actuellement pas le permis C nécessaire à la conduite de certains engins communaux de déneigement.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de participer financièrement à la formation poids lourds de cet agent à hauteur de 50% du prix du forfait initial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Accepte la prise en charge des frais liés à la formation au permis poids lourd d'un agent à hauteur de 50% du montant TTC du prix du forfait initial
2. Donne tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour copie conforme

Le Député - Maire,
Ph. MORENVILLIER

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
9 Février 2012**

Date de convocation

Le 3 Février 2012

Date d'affichage

Le 10 Février 2012

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

Secrétaire de Séance :

M. Thierry ARMAND

L'an deux mil douze, le neuf février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, DEVILLE Sandrine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, GIRARD Marc, LECLERC Luc.

Absents excusés : M. BOUNACEUR Roda, MONTEIL Marc, HOUIN Thomas.

**Délibération
N° 03 - 2012**

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL – INVESTISSEMENT
– OUVERTURE DE CREDIT ANTICIPEE N°1**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'une nouvelle copieuse a été achetée pour le secrétariat de mairie, l'ancienne machine ayant été transférée au groupe scolaire Géo Condé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-après mentionnées avant le vote du Budget primitif par la création d'une nouvelle opération d'investissement :

| Opération | Article | Libellé | Tiers | Montant TTC |
|------------------------------|---------|--|-------|-------------|
| N°59 : Copieuse Mairie | 2183 | Matériel de bureau et Informatique | RICOH | 3800,00€ |

Dit que les crédits concernés seront inscrits au budget primitif de la commune pour 2012 lors de son adoption.

Pour copie conforme

Le Député - Maire,
Ph. MORENVILLIER

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
9 Février 2012**

Date de convocation

Le 3 Février 2012

Date d'affichage

Le 10 Février 2012

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

Secrétaire de Séance :

M. Thierry ARMAND

L'an deux mil douze, le neuf février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, DEVILLE Sandrine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, GIRARD Marc, LECLERC Luc.

Absents excusés : M. BOUNACEUR Roda, MONTEIL Marc, HOUIN Thomas.

**Délibération
N° 04 - 2012**

**OBJET : TARIFICATION LOCATION
SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs suivants pour la location de la salle des fêtes.

| | JOURNEE de 8 H à 22 H | | WEEK END | | |
|---------------------------|--------------------------|------------------|--|-----------|------------------|
| | Velainois | Extérieur | Elu et Personnel communal ⁽¹⁾ | Velainois | Extérieur |
| Salle des fêtes + Cuisine | 100 € | 300 € | 150 € | 300 € | 1 500 € |
| Vaisselle* | Gratuit | 1 €/ personne | Gratuit | Gratuit | 1 €/ personne |

Vaisselle* : La vaisselle comprend 2 assiettes plates, 1 assiette creuse, 1 assiette à dessert, 1 verre à apéritif, 1 verre à vin, 1 verre à eau, 1 verre à champagne, 1 tasse et une soucoupe à café, couverts ou 0.10 € par verre à l'unité.

(1) : 2 fois pendant le mandat.

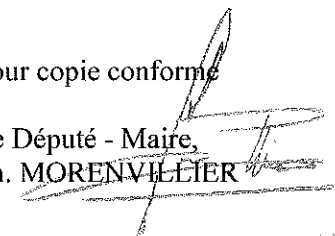
Un chèque de caution s'élevant à 1500 € sera demandé à chaque réservation de la salle des fêtes.

Un deuxième chèque de caution d'un montant de 300€ sera demandé pour un forfait nettoyage. Celui-ci sera encaissé dans le cas où la salle ne serait pas rendue parfaitement nettoyée lors de l'état des lieux de sortie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à instaurer le règlement et les tarifs de la salle des fêtes à compter du 10 février 2012.

Pour copie conforme

Le Député - Maire,
Ph. MORENVILLIER



Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
9 Février 2012**

Date de convocation

Le 3 Février 2012

Date d'affichage

Le 10 Février 2012

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

Secrétaire de Séance :

M. Thierry ARMAND

L'an deux mil douze, le neuf février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, DEVILLE Sandrine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, GIRARD Marc, LECLERC Luc.

Absents excusés : M. BOUNACEUR Roda, MONTEIL Marc, HOUIN Thomas.

Délibération
N° 05 - 2012

**OBJET : ASSURANCE DOMMAGE-OUVRAGE
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que, dans le cadre de l'extension et de la rénovation de l'accueil périscolaire, un devis d'assurance dommage ouvrage a été demandé à trois compagnies d'assurance (Securities et Financial Solutions, Allianz et AXA).

Il explique que ce type d'assurance garantit, en dehors de toute recherche des responsabilités, le paiement de la totalité des travaux de réparation des dommages de la nature de ceux dont sont responsables les constructeurs, les fabricants et importateurs ou le contrôleur technique. Cette assurance couvre les malfaçons qui apparaîtraient après réception de l'ouvrage.

Il propose aux membres du conseil municipal de voter sur l'opportunité ou non de souscrire ce type de contrat.

Les membres du Conseil Municipal, à la majorité, autorise Monsieur le Maire à souscrire une assurance dommage-ouvrage auprès d'une de ces compagnies et à signer tous les documents afférents à ce contrat.

Pour copie conforme

Le Député - Maire,
Ph. MORENVILLIER



Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
9 Février 2012**

Date de convocation

Le 3 Février 2012

Date d'affichage

Le 10 Février 2012

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

Secrétaire de Séance :

M. Thierry ARMAND

L'an deux mil douze, le neuf février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Étaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, DEVILLE Sandrine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, GIRARD Marc, LECLERC Luc.

Absents excusés : M. BOUNACEUR Roda, MONTEIL Marc, HOUIN Thomas.

**Délibération
N° 06 - 2012**

**OBJET : CERTIFICATS D'ECONOMIE
D'ENERGIE-TRANSFERT DE GESTION AU SDE54**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lorsque la commune engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) introduits par la loi sur l'Energie du 13 juillet 2005 (loi « POPE »).

Ce dispositif précise que pour des opérations standardisées ou spécifiques, la commune peut bénéficier de Certificats d'Economie d'Energie délivrés par la DGEC. Ces certificats peuvent ensuite être valorisés et représenter une ressource financière pour soutenir les projets de la commune.

Monsieur le Maire indique que pour déposer un dossier et obtenir des CEE, il est nécessaire d'atteindre le seuil des 20 GWHCUMAC et qu'une expertise est nécessaire sur la nature des travaux éligibles.

Enfin, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la démarche du SDE54 destinée à organiser un groupement de collecte des CEE et ainsi permettre aux petites collectivités de bénéficier du processus.

Pour cela, Monsieur le Maire propose au Conseil d'adhérer au Groupement de Collecte et de désigner le SDE54 « Tiers Regroupeur » pour assurer la constitution et le dépôt du dossier ainsi que l'enregistrement au registre national des CEE en son nom.

Le SDE54 reversera à la commune le produit des Certificats d'Economie d'Energie valorisés (produit net déduction faite des frais de gestion éventuels) pour les actions réalisées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la démarche départementale pour le regroupement des Certificats d'Economie d'Energie par le SDE54.

Le Conseil Municipal désigne le SDE54 « Tiers Regroupeur » des CEE au sens de l'article 7 du **Décret n°2010-1664 du 29 décembre 2010 relatif aux certificats d'économies d'énergie**, jusqu'à la fin du deuxième période nationale fixée actuellement au 31/12/2013, date définie selon l'article 1^{er} du décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de Gestion relative au transfert et à la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie ainsi collectés par le SDE54.

Pour copie conforme,


Le Député Maire,
Ph. MORENVILLIER

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
9 Février 2012**

Date de convocation

Le 3 Février 2012

Date d'affichage

Le 10 Février 2012

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

Secrétaire de Séance :

M. Thierry ARMAND

L'an deux mil douze, le neuf février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, DEVILLE Sandrine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, GIRARD Marc, LECLERC Luc.

Absents excusés : M. BOUNACEUR Roda, MONTEIL Marc, HOUIN Thomas.

**Délibération
N° 07 - 2012**

**OBJET : REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE
POUR LA MÉDIATHÈQUE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que Mme Karine GIUDICI a dû se rendre à la librairie Plein Ciel le 26 février 2011 pour acheter des tampons pour la médiathèque municipale. Il présente la facture payée par Mme GIUDICI avec sa carte bancaire personnelle, et demande que ces frais lui soient remboursés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-Décide d'accepter le remboursement de cette facture,

-Autorise Monsieur le Maire à établir un mandat de paiement, d'un montant de 87,78€ TTC, à l'ordre de Mme Karine GIUDICI,

-Décide que cette dépense sera imputée à l'article 6065 « Livres, cassettes, disques...Bibliothèque et Médiathèque » du budget principal 2012 de la commune.

Pour copie conforme

Le Député - Maire,
Ph. MORENVILLIER

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
9 Février 2012**

Date de convocation

Le 3 Février 2012

Date d'affichage

Le 10 Février 2012

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

Secrétaire de Séance :

M. Thierry ARMAND

L'an deux mil douze, le neuf février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Étaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, DEVILLE Sandrine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, GIRARD Marc, LECLERC Luc.

Absents excusés : M. BOUNACEUR Roda, MONTEIL Marc, HOUIN Thomas.

**Délibération
N° 08 - 2012**

OBJET : GRATIFICATION D'UNE STAGIAIRE

La Commune de Velaine en Haye a accueilli, en mairie, Mademoiselle Angeline BORTOLOTTI, élève au Lycée Jean-Baptiste VATELOT dans le cadre d'un stage de terminale Bac Pro d'un mois. Cette stagiaire a pleinement satisfait à ses obligations en matière de respect de délai, d'assiduité et a délivré un bon travail.

La structure accueillante pouvant décider de l'attribution d'une gratification aux stagiaires, Monsieur le Maire propose de délivrer un bon d'achat de 100 € à Mademoiselle Angeline BORTOLOTTI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'attribuer une gratification sous forme de bon d'achat de 100 € à Mademoiselle Angeline BORTOLOTTI.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2012 à l'article 6714.

Pour copie conforme

Le Député - Maire,
Ph. MORENVILLIER

